

Vu la nécessité dans laquelle peut se trouver la Ville d'avoir à isoler des malades résidant dans la Cité;

Le Bureau des Commissaires décide que la Ville ne saurait continuer à hospitaliser les varioleux venant des municipalités environnantes et que cette décision soit rendue publique, afin que les municipalités intéressées puissent se pourvoir immédiatement d'un local approprié pour y isoler les cas de variole qui pourraient se déclarer sur leur territoire.

4.—Soumise une lettre de M. A. F. Vincent, ex-secrétaire-trésorier de la ci-devant Ville St-Louis, transmettant une proposition pour régler définitivement la question de son engagement et de sa réclamation pour salaire comme employé de la Cité.

Après avoir pris connaissance de la proposition susdite, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de voter un montant de \$1,833.34 à même le crédit de \$25,000 mis de côté pour engagement de nouveaux employés et augmentations de salaires, ladite somme de \$1,833.34 étant pour payer le salaire à M. Vincent jusqu'au 30 novembre 1911, date à laquelle prendra fin son engagement.

5.—M. l'échevin Mayrand se présente devant le Bureau avec M. Heil fournisseur de la pierre à macadam pour les travaux des rues entrepris par le contracteur Harris, dans la ville Emard.

Résolu: De prier l'Ingénieur en Chef de se procurer les comptes de M. Heil pour fourniture de pierre à macadam et de présenter ces comptes certifiés par l'ingénieur en charge des travaux à M. Harris, le contracteur principal, en réclamant de ce dernier le paiement immédiat des susdits comptes et au cas de refus, ledit Ingénieur en Chef devra constater si la pierre a été bien et dûment livrée, si oui, il devra faire rapport au Bureau afin que le département des Finances soit informé de faire le paiement de ces comptes à même des sommes qui reviennent à M. Harris.

6.—Soumise une demande du Médecin Officier de Santé de s'absenter deux ou trois jours, pour assister à l'assemblée de l'Association pour la Prévention de la Tuberculose, qui se tiendra à Ottawa le 28 courant.

Accordée.

7.—Le Surintendant des Parcs suggère de demander au Gouvernement de céder à la Cité les vieux canons de l'île Ste-Hélène, en vue de les installer comme ornements sur l'île.

Résolu: D'autoriser le Surintendant à faire telle demande au gouvernement et de le prier de faire rapport en même temps au Bureau comment il se fait que plusieurs canons sont abandonnés sur le Champ de Mars et sont plutôt une cause de nuisance qu'un embellissement.

8.—Le Bureau prend de nouveau en considération le rapport du Trésorier de la Cité, au sujet de la demande de la Compagnie Tooke Bros, Limited, de la remise de ses bons de débentures (9) lesdits bons étant déposés comme garantie de la parfaite exécution d'un contrat en rapport avec un bonus de \$35,000 accordé par la ci-devant ville St-Henri à ladite compagnie, pour l'établissement d'une manufacture.

Il est

Résolu: Après avoir pris communication du règlement No. 115 de la ci-devant ville St-Henri, de ne pas faire droit à la demande de la Compagnie Tooke Bros Ltd. et d'informer le Trésorier que le Bureau regrette de ne pouvoir se rendre à sa recommandation.

Il est en outre

Résolu: Que la résolution passée, en date du 21 mars 1911, concernant ladite remise de bons, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

9.—Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture d'une soumission reçue pour l'enlèvement des matières fécales, savoir, M. Alfred Cossette, qui s'engage à faire l'enlèvement, le transport, et la disposition des matières fécales, dans les limites de la Cité de Montréal, et de faire tous les travaux requis et nécessaires pour ces fins, moyennant 8½ cents par pied cube ou \$3.00 par voyage de 224 gallons impériaux, et pour service de nuit, 12½ cents par pied cube ou \$4.00 par voyage et en plus, une somme payable par la ville de \$4,800 par année et ce pour un contrat de quatre ans.

Résolu: D'référer ladite soumission au Médecin Officier de Santé avec prière de faire rapport sur ladite soumission

to continue to receive in the civic hospital cases of small-pox coming from the surrounding municipalities, and that this resolution be made public, in order that the interested municipalities may immediately provide suitable quarters for the isolation therein of the cases of small-pox which may exist within their territory.

4.—Submitted a letter from Mr. A. F. Vincent, ex-secretary-treasurer of the former town of St-Louis, transmitting an offer to settle finally the question of his engagement and his claim for salary as employee of the City.

After having taken communication of said offer, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$1,833.34 be voted out of the appropriation of \$25,000 set aside for new employees and increases of salaries, the said sum of \$1,833.34 in order to pay Mr. Vincent's salary up to the 30th november 1911, date upon which his engagement shall come to an end.

5.—Ald. Mayrand appeared before the Board accompanied by Mr. Heil, who supplied macadamizing stone used in the streets of Ville Emard, for works in the streets contracted for by Mr. Harris.

Resolved: That the Chief Engineer be requested to obtain the accounts of Mr. Heil for the supply of macadamizing stone and to submit the said accounts, certified by the engineer in charge of the work, to Mr. Harris, the principal contractor, claiming from the latter immediate payment of said accounts and in the event he should refuse to pay, the said Chief Engineer shall ascertain whether the stone was duly delivered, and, if so, to report to the Board in order that the Finance department be informed to pay said accounts out of the sums due to Mr. Harris.

6.—Submitted an application from the Medical Health Officer for leave of absence for two or three days so as to attend the meeting of the Association for the Prevention of Tuberculosis to be held in Ottawa on the 28th instant.

Granted.

7.—The Superintendent of Parks suggested that the Government be requested to cede to the City the old guns on St-Helen's Island with a view of installing the same as ornaments on the Island.

Resolved: That the Superintendent be authorized to make said request to the Government and to report at the same time to the Board as to the reason why several guns are abandoned on the Champ de Mars and are rather a source of nuisance than an improvement.

8.—The Board again considered the City Treasurer's report anent the application made by Tooke Bros., Ltd., for the remittance of their bonds (9), the said bonds being held as a guarantee for the due carrying out of an agreement in connection with a bonus of \$35,000 granted by the former town of St. Henry for the establishment of a factory.

It was

Resolved: After having taken communication of by-law No. 15 of the former town of St. Henry, not to grant the request of the Tooke's Bros. Ltd., and to inform the City Treasurer that the Board regrets to be unable to concur in his Recommendation.

It was furthermore

Resolved: That the resolution adopted on the 21st March 1911, concerning the refund of said bonds be repealed and annulled to all intents and purposes.

9.—And it being twelve o'clock, the Board proceeded with the opening of a tender received for the removal of night soil, to wit: that of Mr. Alfred Cossette, who undertakes to remove, carry and dispose of night soil, and to do all the works required in this connection, for the price of 8½ cents per cubic foot or \$3.00 per load of 224 imperial gallon; and for night service, 12½ cents per cubic foot or \$4.00 per load and a further sum of \$4,800 per annum payable by the City for a four year contract.

Resolved: To refer said tender to the Medical Health Officer for a report on same and to transmit at the same